

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 92.082

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 19 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 Octobre 1992

12 Octobre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BERLAND par M. LE GUEUT
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. MUSSETTI par M. HUGENDOBLER

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Locaux scolaires du 1er degré - Programme de construction et de grosses réparations - Demande de subvention

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 1er JUILLET 1992, Monsieur le Président du CONSEIL GENERAL a adressé en mairie de ROYAN un courrier par lequel il souhaite obtenir le détail des opérations susceptibles d'être réalisées au cours de l'année 1993 dans les locaux scolaires du premier degré de ROYAN.

Les Services Techniques ont établi un programme de travaux pour un montant de 380.000 Francs TTC réparti comme suit :

Ecole de l'YEUSE MATERNELLE

- Eclairage : mise aux normes 60.000,00 Frs

Ecole de MAINE GEOFFROY PRIMAIRE

- Aménagement de la cour 50.000,00 Frs

Ecole JULES FERRY PRIMAIRE

- Rideaux 25.000,00 Frs

Ecole JULES FERRY MATERNELLE

- Etanchéité 15.000,00 Frs

- Rideaux 30.000,00 Frs

Ecole de MAINE GEOFFROY MATERNELLE

- Aménagement d'un bureau 40.000,00 Frs

- Cour - Réfection de caniveaux 50.000,00 Frs

- Mise aux normes des sorties de secours 30.000,00 Frs

Ecole de l'YEUSE PRIMAIRE

- Eclairage : mise aux normes 80.000,00 Frs

Pour bénéficier de l'octroi de subventions, le Conseil Municipal de ROYAN doit se prononcer favorablement sur le programme

ci-dessus énuméré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la lettre de Monsieur le Président du CONSEIL GENERAL en date du 1er JUILLET 1992,
- VU l'avis favorable de la Commission Scolaire du 7 Octobre 1992,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 1993 pour un montant estimé à 380.000 Francs TTC
- de solliciter du CONSEIL GENERAL l'octroi de subventions au taux le plus élevé pour la réalisation du programme
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget pour l'exercice 1993

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Octobre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,